

plus grande partie de leur vie à rédiger des lois fiscales sous une forme que non seulement le profane moyen ne peut comprendre mais que la plupart de ceux qui sont chargés de son exécution, ou qui doivent s'en servir de jour en jour, auront beaucoup de difficulté à comprendre également.

On a déjà mentionné qu'après s'être réunis les membres de l'Association du barreau avaient déjà exprimé leur frustration et leur inquiétude au sujet de la nature incompréhensible de ces propositions fiscales. On devrait également souligner que la perplexité et l'inquiétude qu'ont exprimées nombre d'avocats canadiens, qui auront évidemment beaucoup à voir avec la mise en application de tout genre de propositions fiscales, ont maintenant dépassé les cadres de cette profession et ont atteint le monde des affaires organisées. Ceux qui ont pris le temps d'étudier les dernières vues de la Chambre canadienne de commerce—une institution canadienne assez respectable et conservatrice, une institution dont les membres n'ont normalement pas trop de difficulté à comprendre les dispositions fiscales adoptées par le gouvernement fédéral et ceux des provinces—verront qu'elle aussi répète à de nombreuses reprises dans son exposé «nous aurions aimé pouvoir comprendre plus clairement ce que signifiaient les propositions fiscales, mais nous n'avons tout simplement pas pu étudier à fond un certain nombre de questions assez fondamentales». Ils ont eux-mêmes soutenu, dans leur mémoire au gouvernement, que cette incertitude, si elle persistait, mettrait non seulement les particuliers, mais également les avocats et même les milieux d'affaires canadiens dans l'impossibilité de comprendre ces nouvelles propositions fiscales. La Chambre de commerce est allée même jusqu'à demander qu'on accorde une certaine période de grâce—sans indiquer laquelle—à l'intention des particuliers et des sociétés qui rempliraient incorrectement leurs déclarations d'impôts. Il faudrait que les processus normaux de contrôle légal s'exercent moins strictement, car il sera tout à fait naturel, sous l'empire de ces propositions, que soient commises involontairement des erreurs.

Nul n'ignore que tout régime fiscal revêt, dans tous les pays du monde, une extrême importance pour le niveau d'activité, non seulement dans le domaine économique, mais dans une foule d'autres domaines connexes comme le domaine social, culturel, etc. S'il est vrai que la grande majorité des spécialistes des lois fiscales éprouvent de la difficulté à comprendre des propositions du gouvernement, certains d'entre eux se sont-ils demandé s'il y avait peut-être une raison pour tout cet embrouillamini? Pourquoi le gouvernement, une fois qu'il avait clairement exposé ses propositions dans le Livre blanc basé sur le rapport Carter et que la plupart de ceux qui s'occupent d'impôts avaient parfaitement compris, a-t-il jugé bon d'apporter un nouvel élément de confusion et d'incompréhension? Serait-ce possible que le gouvernement cache un programme, une raison qu'il n'a pas dévoilée aux Canadiens, visant à les maintenir dans l'ignorance des conséquences éventuelles de ces nouvelles propositions fiscales? Pourquoi donc ces super-technocrates sont-ils si heureux de constater qu'en dehors d'eux-mêmes, la majorité est incapable de saisir la portée et les effets de leurs propositions fiscales?

[M. MacDonald (Egmont).]

• (5.00 p.m.)

Se pourrait-il, monsieur l'Orateur, que sous le couvert d'une réforme ou d'une imposition progressive, on cherche à amener subrepticement des changements qui auront exactement l'effet contraire? Se pourrait-il que cette loi contienne des dispositions qui auront certains des résultats plus répugnants qu'aurait donnés la première version du Livre blanc? C'est une question que nombre de députés et, espérons-le, d'experts en droit fiscal se poseront à maintes reprises pour essayer de comprendre au juste ce que le gouvernement a en tête en faisant les propositions que contient ce bill.

Je ne crois pas non plus qu'il suffise de dire, monsieur l'Orateur, que parce que nous étudions un chambardement du régime fiscal fédéral, la plupart des gens ne comprendront pas les détails d'une telle entreprise. C'est purement et simplement du baratin, un boniment auquel les Communes et le grand public ne doivent pas se laisser prendre. C'est pourquoi j'espère que nous aurons l'opportunité d'étudier l'incidence globale des propositions fiscales dont le gouvernement nous a saisis.

Je songe aux propos du ministre du Revenu national (M. Gray) au cours du débat hier, comme en fait foi la page 7756 du hansard:

Comme je viens de le signaler, le système fiscal fédéral doit, dans un pays comme le nôtre, être compatible avec ceux des provinces, afin d'éviter la création d'une jungle fiscale.

Il faut commencer d'abord chez soi à nettoyer un maquis d'impôts, et il n'y en a que trop à l'heure actuelle dans les propositions dont nous avons été saisis. Or, monsieur l'Orateur, je le disais au début, nous sommes à débattre un amendement qui met d'abord en lumière l'un des problèmes capitaux qui confrontent la population du pays, car au fond, elle ne s'intéresse pas vraiment à toutes les complexités de la réforme fiscale.

Alors que toutes ces réformes auront sur la population des effets directs ou indirects et, il faut l'espérer, des avantages, il n'y a qu'une question qui intéresse vivement les Canadiens, à savoir jusqu'à quel point notre économie est impuissante à procurer des emplois à un grand nombre de nos concitoyens. A mon sens, il n'est pas possible de prendre des mesures économiques concernant la réforme fiscale ou quelque autre problème si ces mesures ne touchent pas la question fondamentale qui se pose à nous présentement, celle du chômage.

Là encore, je me reporte aux propos tenus hier par le ministre du Revenu national, et qui figurent à la page 7757 du hansard:

Quand le Parlement aura adopté ce bill, un million de contribuables qui auraient dû payer des impôts l'an prochain seront radiés du rôle d'impôt.

C'est formidable! Je crois que l'on ne peut que se féliciter du fait que ceux qui ont dû injustement payer l'impôt sur le revenu au cours de ces dernières années n'auront plus à le faire. Mais si nous ne faisons que supprimer un million de personnes de la liste des imposables, sans tenir compte du million de chômeurs qu'il y a dans ce pays, on ne peut pas dire que cela serve à grand-chose, car il y aura toujours un million de personnes qui souffriront de la honte, de l'injustice et des difficultés qu'il y a à ne pas être capable de subvenir à ses propres besoins et à ceux de sa famille.